



Garde a vue italie proces verbal signe sans comprehension

Par **jpgol76**, le **11/03/2015** à **12:03**

Bonjour,
Je reviens avec 2 amis d'un séjour à Rome, Italie. Une dernière soirée qui s'est finie au poste de police de manière incompréhensible. Nous nous sommes fait voler dans un bar une veste et un portable. Étant 5 au bar avec le proprio, il était facile de savoir qui c'était... nous avons donc insisté pour nous les rendre mais le proprio a appelé la police. Nous ne comprenions pas ce qu'ils se disaient entre eux. Devant notre insistance la police italienne a coupé court à la situation et avec des manières violentes nous a amené au poste, en cellule... nous n'avons jamais insulté quiconque ou fait de gestes violents, juste de l'insistance pour récupérer nos affaires mais la situation s'est retournée contre nous... Ensuite des scènes dignes de criminels, gifles, chacun dans sa cellule, interdit de parler entre nous en français, seulement en italien (qu'on ne connaît pas!), empreintes photos etc... nous n'avons pas le droit de parler. Nous n'avons pas fait de test d'alcoolémie. Quelques heures plus tard nous pouvions sortir seulement en signant un procès verbal en italien que nous ne comprenions pas. Nous n'avons pas eu le choix. Celui nous informe simplement de nos droits et nous donne le nom d'un avocat commis d'office. Nous n'avons pas eu connaissance du rapport établi par la police ni de la suite possible. Rentrés en France, nous avons désormais peur de la suite. Vu les méthodes utilisées lors de cette soirée, nous nous demandons si nous nous sommes pas fait abuser. Qu'ont-ils pu mettre sur le rapport? Quels pourraient être les risques pour nous? Quel est la procédure du coup? Car nous n'avons strictement rien fait de mal mais nous craignons du coup! Merci de vos réponses!